COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire. Date de convocation : 31 août 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 août 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	20
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	2
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents: BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DESFAUDAIS Prisca, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, THOMAS Jean-Paul, VAUGELADE Martine.

Membres absents: HYAU Samuel

Membres excusés: LESENECHAL Marie-Josèphe

Membres ayant donné pouvoir: BROUILLARD Jean-Luc à LESENECHAL Marie-Josèphe (Mme LESENECHAL s'est

excusée), JUEL Madeleine à LARUE Serge. **Secrétaire de séance** : DUVAL Estelle

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 07/07/2022

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 07/07/2022.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais avancés par la volontaire en service civique
- SICEE Etude de faisabilité pour la mutualisation d'une unité de traitement des eaux usées sur Cormolain

<u>Décision du conseil</u> : adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. PBI - Approbation du RPQS de prévention et de gestion des déchets 2021

Document préalablement transmis aux conseillers municipaux.

<u>Décision du conseil</u> : adopté à l'unanimité.

2. SDEC Energie – Adhésion de la commune de Colombelles

Document préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100% lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par et par fover.
- Vérification, pose, dépose d'installation d'illuminations festives.

Lors de son assemblée du 16 juin 2022 le Comité Syndical du SDEC Energie a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

<u>Décision du conseil</u> : adopté à l'unanimité.

3. Montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz 2022

Document préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Antargaz : 250 € et GRT : 133€.

<u>Décision du conseil</u> : adopté à l'unanimité.

4. Aide exceptionnelle à l'installation d'un nouveau médecin généraliste

Le maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'installation d'un montant de 2 000,00 € au Docteur Camille MEUNIER qui vient d'intégrer le PSLA de Caumont.

Conditions à mentionner dans la convention : doit exercer pendant au moins 2 ans sur le territoire de la commune, si non-respect de cette clause, remboursement de ladite somme.

<u>Décision du conseil</u> : adopté à l'unanimité.

Observations:

Mme MOREAU, conseillère municipale : souhaite que cette aide exceptionnelle soit également accordée aux commerçants ou artisans qui en feraient la demande, après étude de leur dossier. Accord du conseil.

Pour info : 2 cabinets encore disponibles (manque un médecin et un kiné).

5. Bilan de la journée « Restitution des travaux de la plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) et des futurs aménagements du centre-ville de Caumont » du 02/09/22

Exposé du maire :

- Le matin, beaucoup de participants et la présence du sénateur et de la sous-préfète de Vire,
- L'après-midi, présence des parents après la sortie des classes et de caumontais jusqu'à 19h,
- Les caumontais ont pu également s'exprimer à la radio,
- Les différents panneaux d'informations seront exposés dans les couloirs de la mairie de Caumont-l'Eventé.
- M. PORET, maire délégué de Livry: problème d'organisation en soirée, manque de personnel communal pour aider. Remerciements à tous ceux qui étaient présents en journée et en soirée, dont le secrétaire de mairie, pour aider Mathilde LOUIS, organisatrice.

6. Réflexions sur les mesures à prendre pour économiser l'énergie

Exposé du maire :

- Créer un groupe de travail pour débattre sur les mesures à mettre en place pour économiser l'énergie (électricité, gaz, éclairage public, éclairage des bâtiments communaux, carburant, etc.).
- Charge M. ROHAUT, adjoint au maire, de coordonner ce groupe de travail (M. BROUILLARD, conseiller municipal, rédacteur d'un mail, transmis le 10/09/22 aux conseillers, sur ce sujet, en fera tout naturellement parti.).
- Pour info : aucune aide n'est octroyée aux communes pour l'achat de véhicules électriques.

7. Revalorisation de l'aide versée aux familles pour les séjours scolaires organisés par le collège Les Sources d'Aure

Pour mémoire, cette participation avait été fixée à 30€ par délibération en date du 09/05/2017.

Proposition de revalorisation : **50,00€** par an et par enfant domicilié sur le territoire de la commune de Caumont-sur-Aure, pour un seul séjour ou voyage organisé par le collège, sur demande écrite des parents, accompagnée d'un justificatif de paiement ou de participation aux frais de séjour ou de voyage et d'un relevé d'identité bancaire.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

8. Demande de remise gracieuse – Arrêté de débet émis à l'encontre du régisseur de recettes de la cantine municipale

Arrêté de débet émis par la Direction départementale des finances publiques du Calvados le 07/07/2022 à l'encontre du régisseur de recettes de la cantine de Caumont-sur-Aure. Cet arrêté fait suite à une vérification en présence du régisseur le 09/03/2021 de la régie de recettes de la cantine de Caumont-sur-Aure. Un déficit de **112,00€** avait été constaté par procès-verbal contradictoire remis au régisseur le 24/08/2021.

Le régisseur peut soit combler le déficit et la procédure s'arrête, soit solliciter une remise gracieuse de cette dette.

Par courrier en date du 08/08/2022, le régisseur a sollicité la remise gracieuse de cette dette, laquelle est soumise à l'avis du conseil municipal.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

9. Demande d'admission en non-valeur 2018

Le maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur l'inspecteur divisionnaire du service de gestion compte de Vire, antenne des Monts d'Aunay, a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 3 950,29€ :

- 175,00€ pour une location de salle des fêtes
- **3 775,29€** de loyers impayés

Décision du conseil :

Accepte l'admission en non-valeur pour le titre du tableau ci-dessous pour un montant de 175,00€, **Refus** l'admission en non-valeur pour les titres du tableau ci-dessous pour un montant de 3 775,29€ au motif que le débiteur à un employeur connu.

Titre N°	Année	Montant	Objet	Acceptée	Refusée
188	2017	175,00	Location salle polyvalente	X	
314	2017	50,00	Charges locatives		X
95	2017	316,00	Loyer		X
95	2017	50,00	Charges locatives		X
105	2017	316,00	Loyer		X
105	2017	50,00	Charges locatives		X
108	2017	316,00	Loyer		X
143	2017	316,00	Loyer		X
143	2017	50,00	Charges locatives		X
180	2017	50,00	Charges locatives		X
230	2017	316,00	Loyer		X
230	2017	50,00	Charges locatives		X
180	2017	316,00	Loyer		X
258	2017	316,00	Loyer		X
258	2017	50,00	Charges locatives		X
295	2017	316,00	Loyer		X
295	2017	50,00	Charges locatives		Х
314	2017	316,00	Loyer		Χ
355	2017	316,00	Loyer		Χ
355	2017	50,00	Charges locatives		X
94	2017	142,71	Loyer		X
94	2017	22,58	Charges locatives		Χ
TOTAL		3950,29		175,00	3 755,29

Adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires - Mme VAUGELADE, adjointe au maire

10. Bilan de la rentrée 2022/2023

Effectifs:

Elémentaire : 168 (171 en 2021/2022), ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) compris

Maternelle: 86 (94 en 2021/2022)

Direction:

Emmanuelle LEBARBEY : en présentielle à l'école élémentaire les lundi, mardi et vendredi et le jeudi à l'école maternelle

Cantine :

- 100/106 primaires dont 12 CM2 qui mangent au collège ; les repas des primaires sont pris dans la salle des fêtes de Caumont en 2 services (maintien de ce dispositif),
- 52/53 maternelles
- règlement des factures cantine : pour rappel, suppression de la régie de cantine ; prélèvement pas encore en mis en place ; plus de dépôts en espèces en mairie (mais possibilité au bureau de tabac).

Agent d'animation :

Contrat à durée déterminée, du 01/01/2022 au 31/12/2022, voir pour le renouvellement. A suivre.

Travaux nouvelle classe et sanitaires :

M. ROHAUT, adjoint au maire, responsable du service technique : souligne l'important travail effectué par les agents du service technique, aidés par ceux du service espaces verts.

Développement économique/Communication - Mme HANICOT, adjointe au maire

11. Compte rendu

A partir de maintenant jusqu'à la fin d'année scolaire : l'APE organise la collecte des papiers (pour le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école) – A déposer dans les deux cours des écoles.

Du 7 au 24 septembre : Itinéraire en quête d'Artistes avec Pré-Bocage Intercom

Dans le cadre d'ITINÉRAIRE EN QUÊTE D'ARTISTES les 17-18 et 24-25 septembre 2022 de 11h à 12h30 et de 14h à 18h30, la Micro-Folie accueillera DINO FAVA, artiste plasticien.

23 septembre : Repas « personnel /élus » dans la salle des fêtes de Caumont à 19 h (donner réponse à Sandra PERALDI)

24 septembre : Loto du jumelage Mômbris à la salle des fêtes de Caumont à partir de 19h30

24 septembre : Concours de belote l'après-midi à Livry organisé par les amis du Val d'Aure

Du 2 au 21 octobre : Octobre Rose organisé par l'UCIA au profit de la ligue contre le cancer

Le 15 octobre : animations organisées à Caumont-sur-Aure

9 octobre : Salon des gourmandises organisé par l'UCIA à Les Monts d'Aunay

9 octobre : Repas des aînés à Livry

<u>Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – M. PORET, maire délégué de Livry</u>

12. Résidence de l'ancienne gare et place de l'ancienne gare

- Travaux de viabilisation Résidence de l'ancienne gare : début des travaux fin septembre, mise en vente des parcelles en fin d'année
- Ramassage des ordures ménagères : en attente de la réponse du Cabinet CAVOIT, géomètre expert, maître d'œuvre des travaux de viabilisation des parcelles de cette résidence.

Observations:

- Rendez-vous à prendre avec M. BERARD avant la fin de l'année. A suivre.

Association - Mme DUVAL, adjointe au maire

13. Bilan du forum des associations du 07/09/2022

- 20 associations env.
- Remerciements à notre employé communal, pour sa participation
- Observations des caumontais : pas de gym et/ou de danse pour les enfants, cours de musique trop cher (à noter cependant que Caumont-sur-Aure est la seule commune du territoire à proposer de nouveau des cours de musique)
- Nouveau cours de musculation et de judo et prochainement cours de self défense féminin.

Aménagement aires de jeux

14. Point sur l'aménagement des aires de jeux

Exposé de Mme BOUVIER, conseillère municipale, en charge de ce dossier.

- demande de devis en cours, à suivre
- tranche d'âge intéressée par les jeux : 2/8 ans

Observations:

Monter la balançoire stockée à l'atelier municipal avant de lui trouver une destination. A suivre.

Assainissement - M. MAHE, conseiller municipal

15. Convention avec SICEE – Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mutualisation d'une unité de traitement des eaux usées sur Cormolain et demande de subvention.

Monsieur Roger MAHE, conseiller municipal en charge de ce dossier, présente au conseil la proposition de convention faite par SICEE Ingénierie, à Bayeux, ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité pour analyser la mutualisation d'une station de traitement commune pour le traitement des eaux usées de la commune de Cormolain (Compétence Isigny Omaha Intercom) et de la commune de Caumont-sur-Aure.

Montant de la prestation : 11 740,00€ HT, soit 14 088,00€ TTC.

Celle-ci comprend:

- Détermination de l'acceptation du réseau hydrographique pouvant accueillir les eaux traitées de Caumont, de Caumont-l'Eventé avec Cormolain (et Sallen) afin d'identifier des points de rejet possibles,
- Etude d'un projet de station d'épuration et d'une canalisation de rejet des eaux traitées pour la seule commune de Caumont-l'Eventé,
- Etude d'un projet de station d'épuration et d'une canalisation de transfert des eaux brutes pour la mutualisation des effluents entre Cormolain et Caumont-l'Eventé (en prenant en compte un éventuel raccordement à terme de Sallen),
- Comparaison des scénarios entre eaux, à savoir :
 - Cormolain seul et Caumont seul vis-à-vis de la mutualisation commune des systèmes d'épuration que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

<u>Décision du conseil</u>: adopté à l'unanimité.

<u>Citoyenneté</u>

16. Bilan du repas des aînés de La Vacquerie

Exposé de Mme PERALDI, conseillère municipale, en charge de ce dossier.

- Les aînés de La Vacquerie ont beaucoup apprécié l'animation musicale et le repas.

Pour rappel :

- Repas des aînés de Livry le 09/10/2022 (réunion le mercredi 14/09/22 à 18h, à la mairie de Caumont pour la préparation de ce repas).
- Repas des aînés de Caumont le 27/11/2022.

17. Remboursement de frais réglés par l'agent en service civique

Notre volontaire en service civique, a réglé une facture de 150,00€ pour le remplacement du cylindre de serrure de la porte de la Micro-Folie à la mairie de Caumont-l'Eventé.

Décision du conseil : remboursement accepté à l'unanimité.

18. Affaires diverses

Fréquentation du secrétariat de mairie de Caumont en juillet et août 2022

Date	Elus	Public ou communication	Résidence	Objet	Observations
02/07/22	0	2	Caumont	1-Inscription à l'école de 2 enfants 2-Sacs jaunes	
09/07/22	0	1+1	Caumont	1-Dépôt dossier mariage 2-Appel Francas	1-Aurait pu passer un soir en semaine
16/07/22	0	1	Caumont	Déclaration perte cartable	
23/07/22	0	2+1	Caumont Villers Caumont	1- Appel chat errant en fin de vie 2- Photocopies pour jumelage 3- Sacs jaunes	
30/07/22	0	2	Caumont	1- Dépôt dossier mariage	1-Aurait pu passer un soir en semaine

				2- Sacs jaunes	
06/08/22	0	2	Caumont	1- Photocopies	
			Cormolain	2- Légalisation signature	2-Ne concerne pas
					Caumont
13/08/22	1				Michel GENNEVIEVE
20/08/22	Maire	5	Caumont	1- Appel demande confirmation	
				inscription enfant cantine	
				2- Cartes Souterroscope	
				3- Inscription cantine + sacs jaunes	
				4- Dossier mariage OK?	4-Aurait pu passer un
					soir en semaine
				5- Dépôt copie courrier remis au	
				maire	
27/08/22	1				Michel GENNEVIEVE
		1	Caumont	1-Inscrption cantine	

A revoir l'année prochaine pour l'été 2023. A suivre.

<u>Adressage</u>

M. PORET: le Département prend la relève pour finaliser ce dossier gracieusement. Actuellement seules 7,1% des adresses sont certifiées, le travail fait par La Poste est incomplet. A suivre.

Soirée Beaujolais

Organisée par la commune le jeudi 17/11/2022, en présence des commerçants et artisans. A suivre.

Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité. Proposition :

- PBI : reversement de 90% de la TA pour tout aménagement de nouvelles zones économiques financé par l'Intercom,
- Caumont-sur-Aure : reversement de 5% pour les autres opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux. A suivre.

Espaces cinéraires

M. ROHAUT: livraison des monuments et implantation dans les semaines qui suivent (info dans le prochain bulletin communal).

Petits déjeuners gratuits

Mme VAUGELADE: maintien de ce dispositif si octroi de la subvention (374,10€ en 2021). A suivre.

<u>Prochaines réunions</u>

Réunion préparatoire : lundi 26 septembre 2022, à 18 heures, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 10 octobre 2022 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.